

## **Le Csa annonce la numérotation des nouvelles chaînes de la Tnt**

En mars dernier, le Csa a retenu six projets de chaînes de la Tnt en haute définition ? Chérie HD (groupe Njrj), L'Équipe HD (groupe Amaury), HD1 (groupe TF1), Rmc Découverte (groupe NextRadioTV), TVous La Diversité (Société diversité TV France) et 6ter (groupe M6). Le régulateur a donc annoncé, le 27 juin 2012, la réorganisation de la numérotation des chaînes de télévision, et la délivrance des autorisations dans la foulée. Un principe de numérotation par bloc homogène a été fixé, suivant les caractéristiques de ces chaînes. Les numéros des six nouvelles chaînes en HD suivront donc ceux des télévisions nationales en clair existantes qui sont actuellement numérotées de 1 à 19. Un tirage au sort déterminera prochainement le numéro attribué à chacune d'elles. Quant aux chaînes locales (actuellement situées dans la vingtaine) et aux chaînes payantes (actuellement situées dans la trentaine), leurs numéros actuels seront déplacés à la dizaine supérieure, afin « de ne pas bouleverser l'organisation actuelle, les téléspectateurs pouvant retrouver aisément ces chaînes en ajoutant 10 au numéro de la chaîne qu'ils ont l'habitude de regarder ». Cette décision prendra effet à compter du 12 décembre 2012, date à laquelle les nouvelles chaînes commenceront leur diffusion. Mais sans attendre, le Syndicat Les Locales TV, Tlsp et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca ) ont déposé un recours en référé auprès du Conseil d'État contre la décision du Csa qu'ils déplorent. Ils estiment en effet que « Le Csa met gravement en danger l'audience, la visibilité et donc l'existence même des rares chaînes locales et régionales de la Tnt ».